

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Résolution nationale de 14 pages issue du Symposium national pour la restitution des îles malagasy (îles éparses), qui s'est tenu à l'Hôtel de ville de la capitale de Madagascar le 23 juillet 2016, a été remise officiellement auprès du Ministère des Affaires Étrangères afin d'être enrôlée à la 71ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour être débattue et ensuite adoptée par les membres de l'Assemblée générale.

Par application de la résolution 34/91 du 12 décembre 1979 et de la résolution de 35/123 du 11 décembre 1980 de l'Assemblée générale des Nations Unies et selon sa résolution nationale déposée à l'Assemblée générale des Nations Unies, les participants au Symposium national pour la restitution des îles malagasy (îles éparses) ont demandé au Gouvernement français :

- d'annuler toutes les décisions portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de Madagascar notamment la loi n°2007-224 du 21 février 2007 déclarant que les îles malagasy font désormais partie des îles antarctiques françaises ;
- de cesser immédiatement toute mesure en cours qui porterait atteinte à la souveraineté de Madagascar et qui pourraient affecter la recherche d'une solution juste au différend opposant le Gouvernement malgache au Gouvernement français ;
- de procéder à la **restitution immédiate et sans condition des îles malagasy détenues** arbitrairement par le Gouvernement français□ et en écartant toute autre solution,

Samedi, 10 Septembre 2016 08:30 - Mis à jour Lundi, 12 Septembre 2016 06:53

notamment celle d'une cogestion des îles malgaches par le Gouvernement français avec le Gouvernement malgache.

Tous les participants au Symposium national pour la restitution des îles malagasy sont unanimes pour revendiquer la restitution immédiate des îles les Glorieuses, Juan de Nova, Bassas Da India, Europa et le délaissement immédiat des lieux dans le respect des règles internationales.

Tous les participants au Symposium national pour la restitution des îles malagasy ont également soulevé le volet environnemental, notamment la conservation et l'exploitation de manière durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins de développement durable, la sauvegarde de l'écosystème et la protection de l'environnement terrestre et marin, la conservation de la biodiversité suivant les objectifs du développement durable de l'Agenda 2030.

Dans cette optique, les participants ont revendiqué la mise en place *d'un Comité d'experts* nationaux et internationaux qui établira le système de sauvegarde environnemental des pour éviter la pollution

de l'écosystème marin à cause des marées noires résultant des activités d'exploration et d'exploitation de transit de pétrolier dans le Canal de Mozambique dans les années à venir.

Tous les participants au Symposium national pour la restitution des îles malagasy sont convain cus que la restitution des

îles Bassas Da India, Europa, Juan de Nova et les îles Glorieuses est vitale pour Madagascar et pourra résoudre plusieurs problèmes résultant de la pauvreté, notamment la faim, la malnutrition et l'insécurité

lesquels sont les défis communs de l'ONU et des partenaires de Madagascar. Cette restitution apportera un changement radical du niveau de vie du peuple malgache ainsi que celui des générations actuelles et des générations futures. L'existence de richesses gazières et pétrolières inestimables, du potentiel de minerais dans les fonds sous-marins, des ressources alimentaires halieutiques et des réserves naturelles constitue un apport important pouvant rehausser l'économie de Madagascar et libérer le peuple malgache de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, comme l'insécurité galopante, la corruption, le chômage.



En outre, elle requiert avec énergie la tenue d'un forum national pour la refondation et la reconstitution de Madagascar qui se tiendra au mois d'octobre 2016 et l'indemnisation des pêcheurs traditionnels malgaches, victimes de l'agression des forces navales françaises le 29 mars 2014.

La résolution qui est adressée à l'Assemblée générale des Nations Unies et dont l'ANM souhaite l'adoption est uniquement fondée sur la restitution des îles malagasy.

Il est à noter que les participants des six provinces de Madagascar au Symposium national sont représentés par plusieurs entités.

En effet, ce Symposium national a réuni:

§ des députés de Madagascar dont les vice-présidents de l'Assemblée nationale ;

| § des représentants des anciens chefs d'État ;                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| § des représentants des participants aux symposiums des 5 provinces ;                            |
| § des représentants des diverses Églises ;                                                       |
| § des notables ;                                                                                 |
| § des descendants de toutes les dynasties royales de Madagascar ;                                |
| § des éminents professeurs d'universités de Madagascar ;                                         |
| § des experts juristes ;                                                                         |
| § des environnementalistes ;                                                                     |
| § des ingénieurs issus de domaines pluridisciplinaires ;                                         |
| § des représentants des étudiants des 22 Régions de Madagascar ;                                 |
| § des représentants de la Société civile ;                                                       |
| § des associations œuvrant dans le domaine des Droits de l'Homme et celles renommées de femmes ; |

| O!!       | 40  | O t l      | 0010 | ^^.^^   | V 4: - >  | !             | 12 Septembre | 0010 | $\Delta C \cdot E \Delta$ |
|-----------|-----|------------|------|---------|-----------|---------------|--------------|------|---------------------------|
| Sameni    | 111 | Santamnra  | ンロート | 118.311 | - 1//// 2 | Intir i tindi | 12 Santamnra | ンロコト | Un'n's                    |
| oarricar. | 10  | OCDICITION | 2010 | 00.00   | IVII G    | ioui Luiiui.  |              | 2010 | 00.00                     |

| § des membres des partis politiques, d'opposition et de pro-régime ;                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| § des représentants des diverses associations régionales dont l'Association des pêcheurs ;                                                                                                                                                                                                                       |
| § de simples citoyens.                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Fait à Antananarivo, le 07 Septembre 2016                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Arlette RAMAROSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Présidente de l'ANM                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Copie de la Résolution nationale a été envoyée à Monsieur le Président de la République de Madagascar, au Président de l'Assemblée nationale et au Président du Sénat, à Madame la Ministre des affaires étrangères, aux anciens Chefs d'Etat, à toutes les Ambassades de Madagascar et aux organismes onusiens. |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |